

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 31 janvier 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard RAVAT.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absent excusé : M Bernard BEAUPRAT procuration à M. Francis STROHNER

Absents : Mme Christelle DE PUGA, Mme Ghislaine DURON, M. Philippe RIMAUD

Ouverture de la séance : 20 h 10

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à ce que soit rajouté un point à l'ordre du jour (demande exceptionnelle de subvention de l'association ARBANAGYM). Les élus acceptent à l'unanimité.

1) LOYER LOGEMENT COMMUNAL 7 PLACE CARAYON LATOUR

Le loyer actuel du logement 7 place Carayon Latour est de 492,30 € / mois avec le contrat d'entretien de la chaudière à la charge du locataire.

Après expertise d'une agence immobilière, les élus fixent à compter du 1^{er} mars 2019 le loyer à 680 € / mois avec le contrat d'entretien de la chaudière à la charge de la mairie.

2) PROJET LOCATIF LOGEMENT COMMUNAL 7 PLACE CARAYON LATOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet locatif présenté par l'agence immobilière « Immobilier des deux rives » située à Virelade, concernant le logement communal 7 place Carayon Latour :

↳ Expertises obligatoires : 300 € TTC,

↳ Montage et suivi du dossier pour la recherche et le choix d'un locataire : 6,5 % TTC du loyer annuel soit 530,40 € TTC pour un loyer de 680 € (un seul paiement à la mise en place du locataire / paiement à chaque nouveau bail / valable la durée du bail),

↳ Contrat annuel frais de gestion agence : 150 € TTC.

3) PAIEMENT INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2019

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 selon la répartition ci-dessous :

- | | | | | |
|---|-----------------------------|----------|------------------------------|---------|
| - | Opération 72 chapitre 21 : | 7 200 € | Opération 88 chapitre 21 : | 1 000 € |
| - | Opération 94 chapitre 21: | 5 000 € | Opération 104 chapitre 21 : | 2 500 € |
| - | Opération 99 chapitre 21: | 15 000 € | Opération 113 chapitre 21 : | 4 300 € |
| - | Opération 109 chapitre 21 : | 13 000 € | Opération OPFI chapitre 16 : | 1 197 € |
| - | Soit un total de 49 197 € | | | |

4) OPPOSITION AU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF A LA CDC

La loi NOTRe imposait un transfert obligatoire de la compétence « eau » et de la compétence « assainissement » des communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à partir du 01/01/2020 ;

Cependant la loi du 03/08/2018 prévoit que lorsque l'EPCI à fiscalité propre n'est pas compétent en matière d'eau ou d'assainissement, ou lorsque l'EPCI n'exerce que la compétence relative à l'assainissement non collectif, il est possible pour les communes membres de s'opposer à ce transfert au 01/01/2020 et de le reporter au 01/01/2026.

Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020.

5) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ARBANAGYM – FETE DES 10 ANS

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association

« ARBANAGYM » pour l'aider à financer une animation sportive et un repas dansant le 16/03/ 2019, pour fêter ses 10 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 19 MARS 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 14 mars 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS, M. Bernard RAVAT.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absent excusé : M Bernard BEAUPRAT procuration à Mme Béatrice ALLEMAND

Absente : Mme Christelle DE PUGA,

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à ce que soit rajouté un point à l'ordre du jour (vente du C15). Les élus acceptent à l'unanimité.

1) **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Aline TEYCHENEY, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les délibérations modificatives de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

2) **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018**

Le conseil municipal, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part si ce n'est :

- une différence de 0,01 € au niveau de l'investissement « transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire ». Le compte de gestion indique une somme de 22 616,06 € au lieu de 22 616,07 € d'où la différence de 0,01 € au niveau du résultat de la clôture de l'exercice 2018 pour l'investissement :

Compte de gestion = - 138 862,27 € / compte administratif = - 138 862,26 €

- une différence de 22 616,06 € au niveau de la clôture de l'exercice 2018 pour le fonctionnement

Compte de gestion = 586 658,06 € / compte administratif = 609 274,12 €

Ces différences correspondent aux écritures de transfert au SDEEG suite à la dissolution du SIEAV et seront, comme convenu avec le receveur, régularisées sur l'exercice 2019.

3) **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, approuve à l'unanimité l'affectation de résultats 2018 comme suit :

- Section de fonctionnement : excédent de 470 411,86 €

- Section d'investissement : excédent de fonctionnement capitalisé 138 862,26 €

4) **VENTE C15**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'un nouveau véhicule technique a été acheté. Il s'agit d'un Berlingo Citroën utilitaire. Le concessionnaire Citroën a proposé de reprendre l'ancien véhicule technique, un C15 de 1997, pour la somme de 145,76 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

5) **Avis sur la demande de la SAS GONFRIER FRERES – Château de Marsan pour l'exploitation d'une installation de conditionnement et de préparation de vins sur Lestiac-sur-Garonne.**

Un arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2019 a prescrit l'organisation d'une consultation publique du 11 février 2019 au 11 mars 2019 inclus concernant la demande d'enregistrement présentée par la SAS GONFRIER FRERES Château de Marsan en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer la préparation et le conditionnement de vins existant sur la commune de Lestiac-sur-Garonne.

Les mairies du rayon d'affichage ARBANATS, ILLATS, LANGOIRAN, PAILLET, PODENSAC, RIONS étaient appelées à formuler un avis sur la demande d'enregistrement présentée, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix POUR, 1 Abstention, 0 Contre, émet un avis FAVORABLE à la demande d'enregistrement présentée par la SAS GONFRIER FRERES Château de Marsan en vue d'obtenir l'autorisation d'effectuer la préparation et le conditionnement de vins existant sur la commune de Lestiac-sur-Garonne.

6) AVIS SUR LE PROJET SAGE VALLEE DE LA GARONNE

La commission locale de l'Eau, lors de sa séance plénière du 16 octobre 2018, a donné un avis favorable pour engager les consultations administratives sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Garonne. Ces consultations se déroulent pendant 4 mois à compter du 20 décembre 2018, soit jusqu'au 20 avril 2019.

En application de l'article R212-39 du code de l'environnement, ce projet est soumis pour avis aux communes.

Tout avis sera réputé favorable s'il n'intervient pas dans ce délai de 4 mois. Les avis recueillis seront joints au dossier d'enquête publique sur le projet de SAGE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix POUR, 3 Abstentions, 0 Contre, émet un avis FAVORABLE sur le projet SAGE Vallée de la Garonne.

7) QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part des simulations pour le prochain vote des taxes 2019 :

- Augmentation de 0,25% : + 854 €
- Augmentation de 0,50 % : + 1 661 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme DE PUGA Christelle, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT.

Secrétaire de séance : Mme Corine RIEHS

Absent excusé : M. Philippe PROTHAIS procuration à M. Jean-Jacques BIROT

Absente :

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) SIGNATURE PA 033007 18 P0001 déposé le 27.03.2019

Monsieur le Maire précise que le recours gracieux de la SA RANCHERE joint à la convocation explique clairement les raisons de cette réunion.

Il précise que le conseil municipal doit désigner un élu qui signera l'arrêté autorisant le permis d'aménager et lit l'article L422.7 du code de l'urbanisme.

Il rappelle la nécessité de de procéder auparavant au retrait de décision litigieuse du 12 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Arbanats avait refusé à 7 voix contre et 5 Pour de désigner Mme Martine LASSERRE, vice-présidente de la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire procède au vote pour retirer la délibération qui ne respecte pas l'article L422.7 :
7 contre 7 pour

Suite à ce résultat s'enchaîne un débat amenant Monsieur le Maire à ne pas tenir compte du précédent vote et à suspendre l'ordre du jour.

la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 AVRIL 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 26 mars 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme DE PUGA Christelle, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT.

Secrétaire de séance : Mme Corine RIEHS

Absent excusé : M. Philippe PROTHAIS procuration à M. Jean-Jacques BIROT

Absente :

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1) SIGNATURE PA 033007 18 P0001 déposé le 27.03.2018

Monsieur le Maire précise que le recours gracieux de la SA RANCHERE joint à la convocation explique clairement les raisons de cette réunion.

Il précise que le conseil municipal doit désigner un élu qui signera l'arrêté autorisant le permis d'aménager et lit l'article L422.7 du code de l'urbanisme.

Il rappelle la nécessité de procéder auparavant au retrait de décision litigieuse du 12 décembre 2018 par laquelle le conseil municipal de la commune d'Arbanats avait refusé à 7 voix contre et 5 Pour de désigner Mme Martine LASSERRE, vice-présidente de la commission d'urbanisme.

Monsieur le Maire procède au vote pour retirer la délibération qui ne respecte pas l'article L422.7 :

7 contre 7 pour

Suite à ce résultat s'enchaîne un débat car ce point n'était pas à l'ordre du jour et certains conseillers s'interrogent sur la légitimité du vote de M REYNAUD et M DUBOURG intéressés au projet.

Cette situation amène Monsieur le Maire à ne pas tenir compte du précédent vote et à suspendre l'ordre du jour.

la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Philippe PROTHAIS.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absents : Mme Christelle DE PUGA, M. Bernard RAVAT

Ouverture de la séance : 20 h 35

Le compte rendu de la séance précédente est modifié suite à une remarque de Mme Corine RIEHS : le retrait de la décision litigieuse n'était pas à l'ordre du jour et certains conseillers s'interrogeaient sur la légitimité du vote de M. Daniel DUBOURG et M. Fabrice REYNAUD intéressés au projet. Ces deux points seront ajoutés au compte rendu du 03.04.2019

VOTE DES 3 TAXES

Après étude des prévisions budgétaires 2019, le conseil municipal avec 9 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide d'augmenter les taux des trois taxes pour l'année 2019.

Le coefficient de variation sera de 1,004852 par rapport à 2018.

Les taux des taxes votés en 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,74 % - Foncier bâti : 22,13 % - Foncier non bâti : 50,34 %

VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, pour 2019:

Une enveloppe de 4 050 € de subventions pour les associations communales. La répartition entre les différentes associations se fera en fonction des demandes et des documents financiers fournis par ces dernières.

Une subvention de 915 € à l'Association Syndicale Autorisée des Palus d'Arbanats.

Une subvention de 90 € à la Prévention Routière.

Une subvention de 100 € à l'association ASALFA33 (association de sauvegarde des abeilles et lutte contre les frelons asiatiques du département de la Gironde).

Une subvention de 100 € au secours de Catholique.

VOTE SUBVENTION 2019 CCAS

Une subvention de 1 496,13 € au Centre Communal d'Actions Sociales d'Arbanats est votée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2019

Après présentation du Budget Unique de l'exercice 2019, le conseil municipal approuve ce dernier, à l'unanimité, pour les montants suivants :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 1 190 488,46 €

- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 525 813,26 €

Soit un total budgétisé en dépenses et recettes pour un montant de 1 716 301,72 €

FDAEC2019 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Dans le cadre du FDAEC 2019, la somme attribuée à Arbanats est de 12 632 €.

Les élus, à l'unanimité, décident de réaliser les opérations suivantes :

- Achat véhicule utilitaire service technique montant HT 7 075,00 € TTC 8 490,00 €

- Clôture atelier municipal montant HT 10 700,00 € TTC 12 840,00 €

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 17 775,00 € HT soit 21 330,00 € TTC

Financement : 12 632 € subvention conseil départemental FADEC 2019 et 8 698 € en autofinancement.

QUESTIONS DIVERSES

Le 26 mai 2019, se dérouleront les élections européennes. Une formation de bureau de vote se fera 15 jours avant lors d'une réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 09 MAI 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 2 mai 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Philippe RIMAUD, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT
M. Philippe PROTHAIS.

Secrétaire de séance : Mme Martine LASSERRE

Absente excusée : Mme Christelle DE PUGA donne procuration à Mme Corine RIEHS

Ouverture de la séance : 20 h 30

SUBVENTION ANNUELLE COLLEGE PODENSAC

Dans le cadre de l'adhésion au Syndicat du Collège de Podensac, la subvention annuelle pour participer aux activités culturelles à verser au collège de Podensac est de 322,48 € pour l'année 2019. Vote à l'unanimité.

CONVENTION CAP33

Le Conseil Départemental et la CDC Convergence Garonne ont engagé un partenariat pour organiser cette année l'opération CAP33 sur le territoire communautaire dans le but de favoriser la pratique du sport loisir en famille cet été. Les installations situées sur la commune d'Arbanats (city stade, parc jeux, cour et préau école élémentaire) représentent une plus-value dans l'objectif de proposer aux familles et aux jeunes de plus de 15 ans des temps de loisirs sportifs de découverte durant l'été 2019.

Une convention sera signée avec la CDC Convergence Garonne pour la mise en place de cette opération sur la commune d'Arbanats à raison d'une demi-journée par semaine. Vote à l'unanimité.

SERVICE DE REMPLACEMENT ET DE RENFORT CDG33

Une convention sera signée avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde qui propose un service de remplacement et renfort permettant aux collectivités du département de bénéficier, à leur demande, de l'affectation de personnel en vue de pallier l'absence momentanée de l'un de leurs agents, de pouvoir assurer des missions temporaires de renfort pour leurs services ou d'un portage administratif et salarial de contrat en contrepartie du paiement d'un forfait horaire. Vote à l'unanimité.

CONVENTION POUR LA REALISATION DE PRESTATION FAUCHAGE

La Communauté de Communes Convergence Garonne dispose de deux tracteurs avec chauffeurs équipés d'outils pour réaliser le fauchage et le débroussaillage des accotements, fossés et talus qu'elle propose de mettre à disposition des communes qui les souhaitent par le biais de la signature d'une convention.

Cette prestation de fauchage est facturable à la commune sur la base du prix horaire de 51,95 € par heure. Ce prix intègre le temps de déplacement du matériel et de l'agent sur le chantier depuis les ateliers communautaires et le temps effectif de fauchage.

Pour bénéficier de cette prestation la commune signera une convention avec la CDC Convergence Garonne.
Vote à l'unanimité

PROJET DE VOIRIE CHEMIN DU BEROT

La CDC Convergence Garonne n'ayant plus la compétence voirie que pour deux voies (rue de Coulon, chemin des Places), la commission voirie s'est penchée sur le programme des travaux à réaliser et la priorité s'est portée sur le chemin du Bérot. M le Maire précise que certains adjoints s'opposent au début des travaux de cette voirie avant la fin du chantier du lotissement à venir mais que compte tenu de la somme de 120 000 € prévue au budget pour cette opération, le projet du chemin du Bérot pourrait être lancé.

Mme Corine RIEHS évoque la dangerosité au niveau du croisement route de Capitayne - avenue des Araires - chemin du Bérot. Elle souhaiterait que le projet englobe plus largement le quartier qui va compter de futures maisons sur le terrain de M SEIGLAN.

Mme Béatrice ALLEMAND suggère d'attendre le RDV du 4 juin 2019 avec Gironde Ressources pour faire une étude d'ensemble plus approfondie.

Après cette discussion, M le Maire décide le retrait de ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Composition bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 03 JUIN 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 28 mai 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Christelle DE PUGA, Mme Ghislaine DURON, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT, M. Philippe PROTHAIS.

Secrétaire de séance : M Philippe PROTHAIS

Absents excusés : M. Philippe RIMAUD donne procuration à Mme Aline TEYCHENEY
M. Jean-Jacques BIROT donne procuration à M. Francis STROHNER

Absent : M. Fabrice REYNAUD

Ouverture de la séance : 20 h 40

Suite à une remarque de M Bernard BEAUPRAT, le compte rendu de la séance précédente est modifié comme suit :

- **PROJET DE VOIRIE CHEMIN DU BEROT**

La CDC Convergence Garonne n'ayant plus la compétence voirie que pour deux voies (rue de Coulon, chemin des Places), la commission voirie s'est penchée sur le programme des travaux à réaliser et M le Maire a porté la priorité sur le chemin du Bérot en indiquant que 120 000 € seraient nécessaires pour la réfection de cette voie. Cette suggestion n'avait pas reçu l'approbation de tous les membres présents.

M le Maire précise que certains élus s'opposent au début des travaux de cette voirie avant la fin du chantier du lotissement à venir mais que compte tenu de la somme de 120 000 € prévue au budget pour cette opération, le projet du chemin du Bérot pourrait être lancé.

Ce montant a été évoqué lors de la commission finances et comme Mme TEYCHENEY l'a expliqué cela n'avait pas fait l'unanimité. Un montant global de 190 000 € a été inscrit au chapitre de la voirie mais il n'a pas été détaillé lors du vote du budget.

Mme Corine RIEHS évoque la dangerosité au niveau du croisement route de Capitayne - avenue des Araires - chemin du Bérot. Elle souhaiterait que le projet englobe plus largement le quartier qui va compter de futures maisons sur le terrain de M SEIGLAN.

Mme Béatrice ALLEMAND suggère d'attendre le RDV du 4 juin 2019 avec Gironde Ressources pour faire une étude d'ensemble plus approfondie.

Après cette discussion, M le Maire décide le retrait de ce point de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR: M le Maire explique que la société PRODOM a déposé un permis d'aménager le 29.01.2019 transmis au service instructeur (le SDEEG). Ce PA est revenu positif.

- Pour signer cet arrêté le conseil municipal doit désigner un de ses membres puisque le maire est intéressé afin de respecter l'article L422.7 du code de l'urbanisme.
- Question de Mme ALLEMAND : où en sont les deux permis antérieurs déposés au tribunal administratif par la société RANCHERE en 2018. M le Maire répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour ; néanmoins il répond que ce 3^{ème} permis d'aménager, qui fait partie lui de l'ordre du jour avec la signature de l'arrêté et déposé par la société PRODOM, ne fait pas partie du même dossier que les deux précédents.
- M le Maire propose la candidature de Mme LASSERRE pour signer l'arrêté et respecter l'article L422.7 du code de l'urbanisme ; il explique que si le vote est négatif, la société PRODOM mettra la commune au tribunal administratif, sûre et certaine de gagner son procès puisque la majorité du conseil municipal n'a pas respecté la loi. Il ajoute que cette majorité se rend complice des riverains qui ont déjà déposé des recours au tribunal pour les deux premiers permis.
- Mme DURON dit qu'une demande avait été faite pour rencontrer la société RANCHERE, ce qui n'a jamais été fait. Réponse : pas à l'ordre du jour
- M le Maire dit qu'il fera une lettre ouverte aux administrés pour expliquer ce vote négatif des sept élus car il ne veut pas encaisser la responsabilité si la commune est condamnée à payer des dommages et intérêts au promoteur. Mme DURON répond : notre majorité va aussi faire une lettre d'explication en réponse.

Résultat du vote POUR 5 / CONTRE 7

- Mme LASSERRE demande alors à cette opposition de désigner un autre membre : pas de désignation.
- M le Maire demande aux sept élus qui ont voté contre de motiver ce choix de ne pas désigner Mme LASSERRE pour signer le permis d'aménager et de ne pas proposer un autre candidat :
 - Non consultation du dossier complet de permis d'aménager. (rien à voir avec l'ordre du jour).
 - La possibilité de lire le dossier du rapporteur public. (rien à voir avec l'ordre du jour).
 - Pas de rendez-vous avec M RANCHERE. (rien à voir avec l'ordre du jour).
 - Le projet du PA présenté en juin au conseil municipal a été déposé en janvier. (le PA a été présenté au conseil municipal lorsqu'il a été validé par le bureau d'étude (SDEEG). Photocopie jointe à la convocation du CM).
 - Possibilité de changer de nom « Clos des Graves ». (rien à voir avec l'ordre du jour).

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 14 octobre 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, Mme Martine LASSERRE, M. Jean-Jacques BIROT, M. Philippe RIMAUD, M Bernard BEAUPRAT, M. Francis STROHNER, Mme Béatrice ALLEMAND, Mme Corine RIEHS, M. Fabrice REYNAUD.

Secrétaire de séance : M Bernard BEAUPRAT

Absents excusés : Mme Ghislaine DURON donne procuration à Mme Aline TEYCHENEY
Mme Christelle DE PUGA donne procuration à Mme Corine RIEHS
M. Philippe PROTHAIS donne procuration à Mme Martine LASSERRE
M. Bernard RAVAT donne procuration à M. Francis STROHNER

Ouverture de la séance : 20 h 37

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 3 juin 2019. Mme Corine RIEHS, souhaite que soient rajoutés deux points importants relatifs aux dossiers déposés au Tribunal Administratif :

1 - A la question de Mme ALLEMAND concernant les deux premiers PA à laquelle Monsieur le Maire répond une fois encore que ce n'est pas à l'ordre du jour, Mme TEYCHENEY précise aux élus présents que le rapporteur public a rendu ses conclusions depuis quelques jours et qu'il sollicite l'annulation des deux projets. Mesdames RIEHS, ALLEMAND et TEYCHENEY demandent la consultation du dossier. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas utile car le juge n'est pas obligé de suivre la décision du rapporteur.

2 - Mme TEYCHENEY rappelle à Monsieur DUBOURG qu'il a obligation de communiquer à son conseil municipal l'ensemble des pièces versées au dossier, de détailler les courriers, mémoires et autres documents venant de Maître BOISSY avocat de la commune, qu'il a le devoir d'informer les élus sur l'avancée de la procédure et qu'il ne peut nous demander de prendre part à un vote alors qu'il refuse de nous donner toutes les informations. Monsieur le Maire reste sur sa position.

ORDRE DU JOUR: M. le Maire informe que l'ordre du jour concernant les statuts CDC Convergence Garonne est annulé et reporté en novembre par la CDC et demande d'ajouter un point à l'ordre du jour pour délibération de renouvellement convention SACPA. Le conseil municipal accepte cette demande.

RENOUVELLEMENT CONVENTION SACPA

La convention signée en 2015 avec la SACPA pour la capture des animaux errant ou blessés trouvés sur la commune afin de les amener à la SPA de Mérignac doit être renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2020. Vote pour à l'unanimité.

MONTANT ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018

En application des travaux de la CLECT, la fixation des attributions de compensation définitives pour 2018 s'élève à 7 885 € pour la Commune d'Arbanats.

Les attributions de compensation perçue en 2018 étant de 11 991 €, 4 106 € seront à reverser à la CDC Convergence Garonne.

INFORMATIONS DIVERSES

VIREMENT DE CREDIT

Pour faire suite au départ de locataires communaux et afin de pouvoir leur restituer leur caution, M. le Maire informe qu'il a été nécessaire de faire le virement de crédit suivant en section d'investissement :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant	
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	150,00	
				Total	150,00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant	
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-150,00	
				Total	-150,00

SUPPRESSION REGIE

Sur proposition de la trésorerie de Cadillac, la Régie de recettes diverses créée en 1976 a été supprimée à compter du 19/09/2019 suite à son non utilisation depuis 2013.

RAPPORT CAP 33

Durant la période du 9 juillet au 30 août 2019 des activités sportives gratuites ont été organisées par le CAP33 sur notre commune. Cette initiative sera renouvelée en 2020.

COURRIER LA BOULE ARBANATAISE

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme la présidente de La Boule Arbanataise concernant l'entretien du boulodrome. Il est décidé que la mairie achètera le produit et que l'association fera le nécessaire.

URBANISME

1 – Le bâtiment du domaine de Carlhand situé sur une zone agricole ne peut pas être modifié. Un particulier ayant fait une demande à ce sujet a été débouté par le tribunal administratif.

2 – La Sté RANCHERE a fait appel de la décision du tribunal administratif concernant l'annulation du deuxième Permis d'Aménager chemin du Bérot (PA 033 007 18 P 0001)

3 – Concernant le PA 033 007 19 P 0001, la société PRODOM, assigne la commune d'Arbanats devant le tribunal administratif et demande l'annulation de la délibération qui mentionne le refus du conseil municipal de désigner un de ses membres pour signer le dit PA.

Monsieur le Maire indique qu'il ne donnera pas d'autres précisions en séance publique du conseil municipal et il invite ceux qui le souhaitent à consulter le dossier en mairie.

Pour éviter ces débats houleux, M. le Maire précise aux membres présents qu'il fera le moins de réunions possibles car il veut finir son mandat en toute tranquillité.

La séance est levée à 21h37

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019 DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARBANATS

DATE DE LA CONVOCATION : 10 décembre 2019

PRÉSENTS : M. Daniel DUBOURG, Mme Aline TEYCHENEY, M. Jean-Jacques BIROT, M. Bernard BEAUPRAT, M. Philippe RIMAUD, M. Francis STROHNER, M. Fabrice REYNAUD, Mme Corine RIEHS, M. Bernard RAVAT, M. Philippe PROTHAIS.

Secrétaire de séance : M. Philippe PROTHAIS

Absentes excusées : Mme Martine LASSERRE

Mme Béatrice ALLEMAND donne procuration à Mme Aline TEYCHENEY

Absentes : Mme Christelle DE PUGA, Mme Ghislaine DURON

Ouverture de la séance : 19h10

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Suite à une remarque de M. Bernard BEAUPRAT, le compte rendu de la séance précédente est modifié comme suit:

URBANISME

3 – Concernant le PA 033 007 19 P 0001, M. le Maire informe les élus que la société PRODOM, assigne la commune d'Arbanats devant le tribunal administratif pour cause de refus de signature du dit PA.

Après cette modification le compte rendu du 23.10.2019 est approuvé à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTS CDC CONVERGENCE GARONNE:

M. le Maire explique qu'en raison de l'abrogation de l'article L.5214-23-1 du CGCT relatif à la Dotation Globale de Fonctionnement bonifiée, il est nécessaire de mettre en compatibilité les intitulés des compétences des statuts de la Communauté de communes avec les intitulés figurant à l'article L.5214-16 du CGCT.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Convergence Garonne à compter du 01/01/2020.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE(CEJ):

Le contrat Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes Convergence Garonne arrive à échéance, il convient de le renouveler pour la période 2019/2022.

Le conseil municipal, autorisé à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le renouvellement du CEJ pour 2019/2022.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE 2020:

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 seront :

- 2,54 € pour les familles ayant 1 ou 2 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 2,29 € pour les familles ayant 3 enfants scolarisés à l'école d'Arbanats
- 4,82 € pour les adultes.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2020 :

Les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020 seront selon le quotient familial:

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|
| - de 0 à 400 €/mois 0,55 € la ½ h | - de 851 à 1250 €/mois 0,64 € la ½ h |
| - de 401 à 600 €/mois 0,57 € la ½ h | - de 1251 à 1500 €/mois 0,66 € la ½ h |
| - de 601 à 850 €/mois 0,61 € la ½ h | - > à 1501 €/mois 0,68 € la ½ h |

VERSEMENT SUBVENTIONS 2019 ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2019 une enveloppe de 4050 € a été votée pour le versement des subventions aux associations communales. Après examen des demandes et des documents fournis par ces dernières, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer la somme de 405 € aux 8 associations communales suivantes :

- Association « Nemrod »
- Association « La Boule Arbanataise »
- Association « Ecole en fête »
- Association « Musique Azimut »
- Association « Arbanagym »
- Association « Foyer multi-loisirs »
- Association « Cyclo Club des Graves »
- Association « A l'Unichoeur »

DM 2 - REGULARISATION CG / CA 2018 FONCTIONNEMENT SUITE DISSOLUTION SEAV

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au vote de réduction de crédits suivant:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
011	615221		Bâtiments publics	- 22 616,06 €
Total				- 22 616,06 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
002	002		Résultat d'exploitation reporté	- 22 616,06 €
Total				- 22 616,06 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de réduction de crédits ci-dessus.

DM 3 - REGULARISATION CG / CA 2018 INVESTISSEMENT SUITE DISSOLUTION SEAV

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder au vote de réduction de crédits suivant:

SECTION D'INVESTISSEMENT

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2135	111	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 0,01 €
Total				- 0,01 €

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
001	001		Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 0,01 €
Total				- 0,01 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le vote de réduction de crédits ci-dessus.

M le Maire donne lecture d'un courrier adressé conjointement par les enseignantes et le personnel de l'école à l'ensemble du conseil municipal, très inquiets des dégradations à répétition sur les véhicules stationnés sur le parking de l'école. Ils demandent au conseil municipal de bien vouloir prévoir la pose de caméras de surveillance sur le parking et le groupe scolaire. Les élus sont d'accord pour demander une étude de faisabilité pour la pose de caméras sur ce site, ainsi qu'aux abords de la salle des fêtes.

De nouveaux codes pour l'accès aux services scolaires seront attribués au personnel enseignant et communal.

La séance est levée à 20h15